

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	40

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 24 octobre 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 17 octobre 2023

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient excusés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Philippe LE DEM (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Pascal MUSLIN (Champoulet)
Valérie VICHERAT (Briare) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2023-192

**CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESIDENCE AUTONOMIE
LES MYOSOTIS A BEAULIEU-SUR-LOIRE**

Monsieur le Président rappelle qu'un concours de maîtrise d'œuvre a été lancé pour le projet de construction de la résidence autonomie à Beaulieu-sur-Loire. Il rend compte des travaux du jury de maîtrise d'œuvre. Ce dernier, réuni le 22 septembre 2023, a examiné et noté les trois projets au regard des critères du règlement de la consultation.

Or il s'avère que deux projets ne respectent pas certains éléments du cahier des charges (implantation sur la parcelle demandée pour les deux projets, hauteur à l'égout non compatible avec les règles d'urbanisme pour l'un). Il convient donc de déclarer ces deux projets irréguliers et de retenir le troisième.

Le Conseil communautaire,

Vu le code de la commande publique,

Vu le projet de construction de locaux pour le transfert de la résidence autonomie à Beaulieu-sur-Loire,

Vu la délibération n°2022-195 du 25 octobre 2022 validant le choix du terrain dit du Gratte-Chien à Beaulieu-sur-Loire,

Vu le programme de l'opération,

.../...

(suite de la délibération n° 2023-192)

Vu les crédits budgétaires inscrits au budget annexe de la résidence autonomie,

Vu la consultation publiée sur le BOAMP, le JOUE et le profil d'acheteur le 4 avril 2023,

Vu l'arrêté n°2023-012 du 12 juin 2023 procédant à la nomination des membres du jury de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la résidence autonomie Les Myosotis à Beaulieu-sur-Loire ;

Vu le procès-verbal de la commission du jury de maîtrise d'œuvre en date du 13 juin 2023 ;

Vu le procès-verbal de la commission du jury de maîtrise d'œuvre en date du 22 septembre 2023 ;

Considérant que sur les 3 projets remis par les trois équipes admises à concourir, deux projets ne respectent pas le cahier des charges et qu'ils sont par conséquent irréguliers ;

Entendu les explications ci-dessus ;

Après en avoir délibéré par 29 voix POUR et 11 ABSTENTIONS (Sylvie BLOUET, Evelyne BOURGOIN, Alain CHARMETANT porteur du pouvoir de Dominique GIRAULT, Frédéric GARDINIER, Denis GERVAIS, Pascal MUSLIN porteur du pouvoir de Laurent LHOSTE, Kiné NIANG porteuse du pouvoir de Jacqueline LAURENT, Edwige SIGNORET),

- CONSTATE l'irrégularité des offres des deux candidats ci-dessous,
 - o Agence IVARS & BALLEST (37 000 Tours) : projet non implanté sur la parcelle désignée ;
 - o L'HEUDE & ASSOCIES ARCHITECTES (45 000 Orléans) : projet non implanté sur la parcelle désignée et hauteur à l'égout non conforme au règlement d'urbanisme ;
- DECLARE LAUREAT le projet proposé par le cabinet d'architecture LAZO & MURE (92 120 Montrouge),
- AUTORISE le paiement des indemnités des architectes qui siègent au jury de maîtrise d'œuvre.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 13 novembre 2023

Président,
Manuel RAT



Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

14 NOV. 2023

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE

14 NOV. 2023

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	40

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 24 octobre 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 17 octobre 2023

Étaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Étaient excusés :

Jérémy NOËL (Austry-le-Châtel) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Philippe LE DEM (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Pascal MUSLIN (Champoulet)
Valérie VICHERAT (Briare) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2023-193

CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESIDENCE AUTONOMIE
LES MYOSOTIS A BEAULIEU-SUR-LOIRE – MONTANT DE L'INDEMNITE
DES CANDIDATS NON RETENUS

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n°2023-192 déclarant le Cabinet LAZO & LURE lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour la résidence autonomie Les Myosotis à Beaulieu-sur-Loire ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité (1 abstention : Blandine LECHAUVE),

- FIXE le montant des primes attribuées aux candidats non retenus et autorise leur versement :
 - o Agence IVARS & BALLET (37 000 Tours) : 35 000 €
 - o L'HEUDE & ASSOCIES ARCHITECTES (45 000 Orléans) : 35 000 €

Pour extrait certifié conforme
A Briare, le 8 novembre 2023

Le Président,
Emmanuel RAT



Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :

14 NOV. 2023

Date de mise en ligne : 14 NOV. 2023

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	40

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 24 octobre 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 17 octobre 2023

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient excusés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)

Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)

Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)

Philippe LE DEM (Briare)

Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Pascal MUSLIN (Champoulet)

Valérie VICHERAT (Briare) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacques EUGÈNE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2023-194

RAPPORT D'ACTIVITES DU CENTRE AQUATIQUE L'ILE VERTE 2022

Le Président rappelle à l'Assemblée que l'article 73 de la loi du 2 février 1995, dite loi BARNIER (repris dans l'article I 224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales) impose au Président de présenter au Conseil communautaire un rapport annuel sur le fonctionnement de la gestion déléguée du Centre aquatique l'Île verte.

Il donne donc connaissance du rapport d'activités établi par la Société RECREA pour l'année 2022, puis il propose ce rapport à l'approbation de l'Assemblée.

Le Conseil de Communauté,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le rapport d'activités présenté concernant la gestion déléguée du Centre aquatique l'Île Verte à Briare pour l'année 2022, document qui est mis à la disposition des Conseillers communautaires et du public.

Pour extrait certifié conforme,

A Briare, le 8 novembre 2023

Le Président,

Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE



Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de mise en ligne : 14 NOV. 2023

14 NOV. 2023

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	39

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 24 octobre 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 17 octobre 2023

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient excusés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Philippe LE DEM (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Pascal MUSLIN (Champoulet)
Valérie VICHERAT (Briare) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2023-195

RAPPORT D'ACTIVITES DU SMICTOM DU GIENNOIS 2022

Monsieur le Président propose à l'assemblée de prendre connaissance du rapport d'activité 2022 établi par le syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères (SMICTOM) du giennois.

M. CHAILLOU, Vice-président du SMICTOM du giennois, présente le rapport. Parmi les faits marquants de l'année :

- L'accès aux déchetteries par les habitants de Neuvy et Annay par convention avec la communauté de communes Cœur de Loire (58),
- Une baisse globale des volumes d'ordures ménagères, grâce au tri, au compostage, etc.
- La mise en place de composteurs dans les collectivités puis chez les particuliers (1200 en 2022), avec malheureusement des délais de livraison très long à cause des problèmes de stock (tensions mondiales pour certaines matières premières dont le plastique),
- En ce qui concerne les volumes triés, une diminution observée pour les métaux, les journaux, une stabilité pour le verre, une augmentation pour les emballages,
- Une baisse des apports en déchetterie,
- Indicateurs financiers : le coût de la collecte des ordures ménagères passe de 64,09 € HT par tonne en 2021 à 68,36 € HT en 2022. Pour la collecte des recyclables, il y a une diminution (de 163,63 € HT par tonne en 2021 à 138,84 € en 2022).

..../...

.../...

(suite de la délibération n°2023-195)

Céline DESCHAMPS ne participe pas au vote.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel d'activité du SMICTOM du
Giennois établi pour l'année 2022.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 8 novembre 2023

Le Président,
Emmanuel RAT



Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : 14 NOV. 2023

Date de mise en ligne :

14 NOV. 2023

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	40

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 24 octobre 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 17 octobre 2023

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient excusés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Philippe LE DEM (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Pascal MUSLIN (Champoulet)
Valérie VICHERAT (Briare) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2023-196

REVALORISATION DES FRAIS DE MISSION

Un arrêté du 20 septembre 2023 majore les taux des indemnités de mission prévus par l'arrêté du 3 juillet 2006 s'agissant du taux du remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas et du taux du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement.

Ainsi, en France métropolitaine, le taux de base de remboursement des frais d'hébergement est fixé à 90 euros (au lieu de 70 euros antérieurement) et le taux pour les frais de repas est fixé à 20 euros (au lieu de 17,50 euros antérieurement).

Ce texte applicable à la fonction publique d'Etat est transposable à la fonction publique territoriale et les montants qui y figurent constituent ainsi des plafonds, sous réserve d'une délibération de l'organe délibérant. Aussi, le Président propose au conseil communautaire de rendre ces montants applicables au personnel de la CCBLP.

Le Conseil communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction publique ;

VU le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 modifié fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991 ;

.../...

.../...

(suite de la délibération n°2023-196)

VU l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2020-004 du 11 février 2020 relative au barème de l'indemnité de mission des agents communautaires,

Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

DECIDE

De porter le taux de base de remboursement des frais d'hébergement à 90 euros par nuitée ;

De porter le taux de base de remboursement des frais de repas à 20 euros par repas.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 8 novembre 2023
Le Président,
Emmanuel RAT



Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

14 NOV. 2023

14 NOV. 2023

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	40

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 24 octobre 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 17 octobre 2023

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient excusés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Philippe LE DEM (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Pascal MUSLIN (Champoulet)
Valérie VICHERAT (Briare) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2023-197

COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - REMPLACEMENT

Un siège reste vacant au sein de la commission de délégation de service public suite à la démission de M. GHALI, il convient donc de le remplacer.

Pour mémoire, les membres de la commission de délégation de service public sont élus au sein du conseil communautaire par un scrutin de liste.

Une liste unique se présente.

Le Conseil communautaire,

VU le code la commande publique

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1411-5,

VU la délibération n°2020-100 portant création de la commission de délégations de services publics,

Considérant qu'un siège est vacant suite à la démission de M. GHALI,

.../...

(suite de la délibération n°2023-197)

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

PROCEDE à l'élection des membres de la commission de délégation de service public qui s'établit désormais de la façon suivante :

Président : Emmanuel RAT

- son représentant : Gérard GALFANO

5 membres titulaires :

- Pierre-François BOUGUET
- Michel CHAILLOU
- Hervé JACQUIER
- Michel LECHAUVE
- Pascal MUSLIN

5 suppléants :

- Sylvie BLOUET
- Pierre BODIER
- Cécile DESCHAMPS
- Laurent LHOSTE
- Valérie VICHERAT

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 8 novembre 2023
Le Président,
Emmanuel RAT



Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

14 NOV. 2023

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE

14 NOV. 2023

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	40

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 24 octobre 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 17 octobre 2023

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient excusés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Philippe LE DEM (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Pascal MUSLIN (Champoulet)
Valérie VICHERAT (Briare) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2023-198

COMMISSIONS CONSULTATIVES

Suite à la demande de Mme MARTEAU-BOUESSAY, celle-ci est remplacée par Francine MOLINET dans les commissions où elle siégeait (Tourisme-Communication et Culture-Petite enfance).

Le Conseil communautaire,

Entendu les explications ci-dessus,

VU la délibération n°2020-097 du conseil communautaire du 29 juillet 2020 déterminant la composition des commissions consultatives,

Considérant la demande de Mme MARTEAU-BOUESSAY ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE le remplacement de Mme MARTEAU-BOUESSAY par Mme MOLINET dans les commissions suivantes :

- Tourisme / communication
- Culture / Education / Petite enfance

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 8 novembre 2023
Le Président,
Emmanuel RAT



Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

14 NOV. 2023

14 NOV. 2023

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	40

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 24 octobre 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 17 octobre 2023

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient excusés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Philippe LE DEM (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Pascal MUSLIN (Champoulet)
Valérie VICHERAT (Briare) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2023-199

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF (SPANC)**

Le Président informe l'Assemblée que, conformément à l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, le Président d'un E.P.C.I. donne, chaque année aux conseillers communautaires, un rapport retraçant l'activité de l'établissement y compris ses services annexes tels que le SPANC.

M. LECHAUVE, Vice-président procède à la présentation de ce rapport.

Le conseil communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles D.2224-1 à D.2224-5, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dressé pour l'année 2022, tel que joint en annexe à la présente délibération ;

DECIDE de transmettre un exemplaire de ce rapport aux communes membres en vue d'une présentation à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ;

DECIDE que ce rapport sera rendu public par la mise en ligne sur le site Internet de la collectivité : www.cc-berryloirepuisaye.fr et la mise à disposition d'une version papier consultable dans les locaux de la communauté de communes.

Pour extrait certifié conforme,

Briare, le 8 novembre 2023

Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



Date de transmission au contrôle de légalité : 14 NOV. 2023
Date de mise en ligne : 14 NOV. 2023

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	40

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 24 octobre 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 17 octobre 2023

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient excusés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Philippe LE DEM (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Pascal MUSLIN (Champoulet)
Valérie VICHERAT (Briare) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2023-200

ATTRIBUTION DE PRIMES

Il est proposé au conseil communautaire de valider les attributions des primes suivantes :

- Dossier n° 987 998 (Briare) :

Il s'agit d'un dossier de primo-accession dans un logement vacant. Le montant total des travaux de rénovation est de 57 474,70 € TTC et le reste à charge de 19 656,32€.

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n°2021-215 validant la mise en place de deux primes dans le cadre de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) de la communauté de communes, l'une pour sortie de vacance, et l'autre pour les « primo-accédants » ;

VU l'avis favorable de la commission urbanisme réunie le 12 octobre 2023 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE

l'octroi de deux primes, l'une pour sortie de vacance de 2 000 € et l'autre dite « primo-accédant » de 2 000 € pour le dossier n°987 998 ;

Sous réserve de la signature d'une convention avec les bénéficiaires et du respect des conditions énoncées dans ladite convention.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 8 novembre 2023

Président,
Emmanuel RAT



Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : 14 NOV. 2023

Date de mise en ligne :

14 NOV. 2023

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	40

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 24 octobre 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 17 octobre 2023

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient excusés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Philippe LE DEM (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Pascal MUSLIN (Champoulet)
Valérie VICHERAT (Briare) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2023-201

PROPOSITION D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE

Sur avis favorable du Bureau communautaire réuni le 4 octobre 2023

L'Etat propose à la CCBLP d'acquérir la parcelle BW21 située dans la zone d'activité de la Pinade à Briare pour un montant de 162 000 €. Cette acquisition permettrait d'avoir la maîtrise foncière, d'autant plus que le terrain se situe en entrée de zone. Pour mémoire, le prix de vente était de 240 000 € à l'origine, selon l'avis des Domaines. En 2019, la CCBLP a mené une négociation auprès des services de l'Etat, avec l'appui de l'EPFLI, mais le prix n'a été ramené qu'à 230 000 €.

Suite à la renonciation à son droit de priorité par la ville de Briare, la CCBLP se voit proposer cette acquisition par courrier reçu le 19 septembre avec un délai de deux mois pour y répondre.

Le Conseil communautaire,

VU les statuts de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye au 1^{er} janvier 2021,

VU l'article L.240-1 à L.240-3 du code de l'urbanisme concernant le droit de priorité ;

VU le courrier recommandé de la Direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret en date du 15 septembre 2023 ;

..../....

.../...

(suite de la délibération n°2023-201)

VU l'avis favorable du bureau communautaire en date du 4 octobre 2023 ;

Considérant la nécessité de disposer de la maîtrise foncière sur cette parcelle se trouvant à l'entrée de la zone d'activités de la Pinade à Briare ;

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section BW n°21 au prix de sa valeur domaniale soit 162 000 € HT, hors frais,

AUTORISE la prise en charge des frais notariés,

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à effectuer toute démarche et signer tout acte afférent à cette acquisition,

DECIDE de prévoir les crédits budgétaires dans le budget annexe de la zone d'activités de la Pinade.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 8 novembre 2023
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Blandine Lechauve, the secretary of the meeting.

Date de transmission au contrôle de légalité : 14 NOV. 2023
Date de mise en ligne : 14 NOV. 2023

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	40

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 24 octobre 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 17 octobre 2023

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient excusés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Philippe LE DEM (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Pascal MUSLIN (Champoulet)
Valérie VICHERAT (Briare) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2023-202

**BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE – SUBVENTION
D'EQUILIBRE**

Suite au vote du budget supplémentaire de la résidence autonomie le 20 juin 2023, le conseil communautaire est invité à approuver le versement d'une subvention d'équilibre depuis le budget principal, d'un montant de :

200 390,00 € (montant voté au budget primitif) – 77 100,33 € (montant voté au budget supplémentaire) = 123 289,67 €

En investissement, il est proposé de procéder au versement de la subvention d'équilibre de 10 941,44 € pour les deux logements temporaires. Il s'agit du reste à charge après obtention des subventions de la CARSAT pour les travaux et l'équipement de ces deux logements.

.../...

.../...

(suite de la délibération n°2023-202)

Le conseil communautaire,

VU les nomenclatures comptables M57 et M22,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2023-103 du 11 avril 2023 adoptant le budget primitif de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye (budget principal) pour 2023 ;

VU la délibération n°2022-204 du 29 novembre 2022 adoptant le budget primitif de la résidence autonomie pour 2023 ;

VU la délibération n°2023-143 du 20 juin 2023 adoptant le budget supplémentaire de la résidence autonomie pour 2023 ;

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le versement d'une subvention d'équilibre de 123 289,67 € depuis le budget principal vers le budget annexe de la résidence autonomie sur l'exercice 2023 en section d'exploitation,

AUTORISE le versement d'une subvention d'équilibre de 10 941,44 € depuis le budget principal vers le budget annexe de la résidence autonomie sur l'exercice 2023 en section d'investissement.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 8 novembre 2023
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



Date de transmission au contrôle de légalité : **14 NOV. 2023**
Date de mise en ligne : **14 NOV. 2023**

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	40

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 24 octobre 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 17 octobre 2023

Étaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Étaient excusés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Philippe LE DEM (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Pascal MUSLIN (Champoulet)
Valérie VICHERAT (Briare) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2023-203

**BUDGET PRINCIPAL – ANNULATION D'UN TITRE SUR EXERCICE
ANTERIEUR ET DECISION MODIFICATIVE**

Michel LECHAUVE, Vice-président expose :

L'étude du Schéma directeur d'assainissement collectif a été subventionnée par les agences de l'eau Loire Bretagne (AELB) et Seine Normandie (AESN). Toutefois, l'AESN avait fixé un délai pour la réalisation du schéma directeur au 11 octobre 2022 (délai supplémentaire de 6 mois seulement), qui n'a pas pu être respecté en raison de l'impossibilité de réaliser certaines investigations dans les délais, à cause de la période Covid mais également de contraintes météorologiques. Notamment il a été impossible de réaliser les relevés « nappes hautes » dans le délai imparti. Malgré notre demande de délai supplémentaire, l'AESN n'a pas accepté de prorogation du délai. En conséquence, elle réclame le remboursement de l'acompte de subvention de 9 170 €.

Le conseil communautaire est invité à autoriser la réduction de titre sur exercice antérieur et à voter une décision modificative correspondant à ce montant :

.../...

.../...

(suite de la délibération n°2023-203)

Le Conseil communautaire,

VU les règles générales de la comptabilité publique,

Entendu les explications de Monsieur le Vice-président,

Considérant qu'il s'agit d'une opération sur un exercice clôturé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE l'émission d'un mandat au compte 673 pour la réduction de 9 170 € du titre émis au budget principal pour l'exercice 2019 ,

ADOpte la décision modificative n° 4 du budget principal suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6162-323 : Assurance obligatoire dommage-construction	9 170,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	9 170,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673-020 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	9 170,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0,00 €	9 170,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	9 170,00 €	9 170,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 8 novembre 2023
Le Président,
Emmanuel RAT



Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : 14 NOV. 2023
Date de mise en ligne : 14 NOV. 2023

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	40

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 24 octobre 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 17 octobre 2023

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient excusés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Philippe LE DEM (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Pascal MUSLIN (Champoulet)
Valérie VICHERAT (Briare) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2023-204

SUBVENTIONS AUX PHARMACIES POUR LA TELECONSULTATION

Rapporteur : Hervé JACQUIER

Suite à la délibération du 20 juin 2023 par laquelle le conseil communautaire a décidé de soutenir financièrement les pharmacies du territoire pour l'équipement en système de téléconsultation, un appel à projets a été lancé. 2 pharmacies sont déjà attributaires et une troisième est candidate ; il est proposé de lui attribuer cette subvention.

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n°2023-145 du 20 juin 2023 validant le principe d'une aide à l'installation de bornes de téléconsultation dans les pharmacies du territoire Berry Loire Puisaye et fixant les modalités de la participation financière de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye ;

..../...

.../...

(suite de la délibération n°2023-204)

Considérant la réponse à l'appel à projets reçue de la Pharmacie du Vieux Canal (Briare) ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ATTRIBUE une subvention de 1 225 € à la pharmacie SELARL Pharmacie du Vieux Canal
- AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à signer la convention et à procéder au versement après service fait,
- IMPUTE la dépense au chapitre 204,
- FIXE la durée d'amortissement de cette subvention à 5 années.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 8 novembre 2023
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Blandine Lechauve mentioned in the text above.

Date de transmission au contrôle de légalité : **14 NOV. 2023**

Date de mise en ligne : **14 NOV. 2023**

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	40

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 24 octobre 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 17 octobre 2023

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient excusés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)

Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)

Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)

Philippe LE DEM (Briare)

Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Pascal MUSLIN (Champoulet)

Valérie VICHERAT (Briare) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye)

Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2023-205

TAXE DE SEJOUR – MISE EN PLACE DE DECLALOC

Véronique POULAIN présente le dispositif DECLALOC CERFA : il s'agit d'une plateforme permettant de gérer de façon dématérialisée les déclarations Cerfa des hébergements touristiques, notamment les meublés de tourisme et les chambres d'hôtes.

La catégorie des meublés de tourisme comprend les gîtes, les appartements loués via les opérateurs numériques (Airbnb, Booking, Leboncoin...) ; ils sont redevables de la taxe de séjour, même pour les locations à des travailleurs temporaires (par exemple les prestataires des centrales nucléaires).

Les meublés de tourisme doivent en effet être déclarés en mairie via un formulaire Cerfa, dans la commune du lieu d'hébergement. Toutes les communes de la CCBLP sont donc concernées. Ces formulaires sont ensuite à communiquer à l'EPCI et à l'office de tourisme pour mise à jour des bases de données. Une solution peut se présenter pour faciliter cette gestion de façon dématérialisée, il s'agit de DECLALOC. Ce dispositif est gratuit pour les communes. Cet outil permet de gérer la saisie des mentions du formulaire, de mutualiser facilement les informations et de recouper automatiquement avec la base de données de la plateforme de gestion de la taxe de séjour.

La mise en place de cette plateforme est gratuite pour cette année encore, car elle est incluse dans notre abonnement à la plateforme de collecte de la taxe de séjour fournie par Nouveaux Territoires.

...../...

.../...

(suite de la délibération n°2023-205)

Le Conseil communautaire

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-21, L.2121-33 et L.5211-1 ;

VU le code du tourisme, notamment l'article L.324-1-1

VU les statuts de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye ;

VU le projet de convention de mise à disposition du service DECLALOC entre la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye et ses communes membres ;

VU la délibération n°2018-137 instaurant la taxe de séjour sur le territoire de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye ;

Considérant que la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye, à la suite de son programme de valorisation de la taxe de séjour, propose aux communes la mise à disposition gracieuse de l'outil DECLACOC,

La location des meublés de tourisme à une clientèle de passage a connu un essor notable ces dernières années notamment avec le développement de la location entre particuliers au travers de plateformes numériques,

Considérant qu'un meublé de tourisme, classé ou non, doit être déclaré auprès du maire de la commune où est situé le meublé. (Voir Art L.324-1-1 du code du tourisme),

Considérant la possibilité de mettre en place une procédure de déclaration des locations de meublés de tourisme par le biais d'un téléservice, solution opérationnelle d'identification des locations meublées de courtes durées qui se commercialisent sur les plateformes en ligne. Ce repérage a pour effet une plus grande équité entre les divers types d'hébergements et l'augmentation des recettes de la taxe de séjour et de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), quand le propriétaire du bien y est soumis,

A la vue de ces divers éléments, et afin de faciliter la mise en œuvre des procédures permettant aux propriétaires des meublés de tourisme et/ou chambres d'hôtes ou hébergement chez l'habitant de respecter le cadre légal et réglementaire en vigueur, la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye a activé le service DÉCLALOC.FR de la société Nouveaux Territoires.

- Il permet aux hébergeurs de déclarer en ligne via des formulaires CERFA dématérialisés leurs meublés de tourisme et leurs chambres d'hôtes.
- Il permet aux hébergeurs, collectivités et plateformes de location de bénéficier d'un téléservice d'enregistrement des locations de courte durée tel que prévue à l'article 51 de la Loi n° 2016- 1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique.

La Communauté de Communes Berry Loire Puisaye met gracieusement ce service à la disposition des communes de son territoire, ce qui permet d'obtenir en ligne :

- Le CERFA de déclaration des meublés de tourisme
- Le CERFA de déclaration des chambres d'hôtes

La convention à établir entre la CCBLP et les communes aura pour objet de définir les principes, outils de collaboration et moyens financiers entre les parties dans le cadre de la mise à disposition de l'Outil Déclaloc.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

..../...

.../...

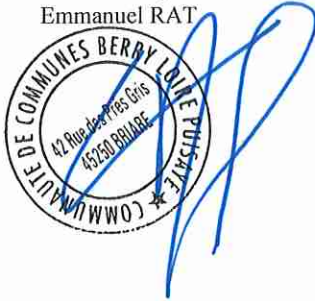
(suite de la délibération n°2023-205)

APPROUVE la mise à disposition du service Déclaloc entre la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye et ses communes membres,

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à signer les conventions et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

CHARGE le Président ou l'un de ses Vice-présidents de faire procéder à l'affichage de cette délibération dans les communes membres et sa transmission à l'office de tourisme de Briare.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 8 novembre 2023
Le Président,
Emmanuel RAT



Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE

A blue ink signature of Blandine Lechauve, the secretary of the meeting.

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne : **14 NOV. 2023**

14 NOV. 2023

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	40

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 24 octobre 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 17 octobre 2023

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient excusés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Philippe LE DEM (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Pascal MUSLIN (Champoulet)
Valérie VICHERAT (Briare) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2023-206

CIRCUITS VTT

Conformément au cadre d'intervention voté le 27 septembre 2022, le conseil communautaire est invité à valider la dépense suivante dans le cadre du projet des circuits VTT :

- Fabrication et pose de rambardes en acier pour sécuriser le passage de l'écluse du Martinet à Briare : devis HMP pour un montant de 3 755,00 € HT + option peinture : 1 400,00 € HT / option galvanisation : 840,00 € HT

Ainsi que les deux devis suivants ajoutés à l'ordre du jour :

- Devis PIC BOIS : poteaux indicateurs à disposer le long du parcours, pour un montant de 8 644,61 € HT
- Devis PUBLISERIGRAPHIE : confection de la signalétique apposée sur les poteaux, pour un montant de 729,00 € HT

Le conseil communautaire,

VU la délibération n°2021-238 du conseil communautaire réuni le 8 décembre 2021 validant le projet de création d'une base VTT et de circuits traversant 10 communes du territoire ;

VU la délibération n°2022-178 validant le cadre d'intervention relatif à l'affectation du produit de la taxe de séjour,

...../...

.../...

(suite de la délibération n°2023-206)

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE les dépenses suivantes :

- Fabrication et pose de rambardes en acier pour sécuriser le passage de l'écluse du Martinet à Briare : devis HMP pour un montant de 3 755,00 € HT + option peinture : 1 400,00 € HT / option galvanisation : 840,00 € HT
- Devis PIC BOIS : poteaux indicateurs à disposer le long du parcours, pour un montant de 8 644,61 € HT
- Devis PUBLISERIGRAPHIE : confection de la signalétique apposée sur les poteaux, pour un montant de 729,00 € HT

VOTE l'autorisation d'engagement de cette dépense et l'imputation au budget principal en section d'investissement, avec financement par le produit de la taxe de séjour.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 8 novembre 2023
Le Président,
Emmanuel RAT



Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE

A handwritten signature in blue ink, corresponding to Blandine Lechauve, the secretary of the meeting.

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

14 NOV. 2023

14 NOV. 2023

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	40

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 24 octobre 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 17 octobre 2023

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient excusés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Philippe LE DEM (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Pascal MUSLIN (Champoulet)
Valérie VICHERAT (Briare) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Secrétaire de séance : **Blandine LECHAUVE**

Délibération n°2023-207

**ETUDE DE FAISABILITE DU PROJET DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE
ET DE MISE EN TOURISME DES BORDS DE LOIRE ET CANAUX**

Suite à un état des lieux, Tourisme Loiret a élaboré une proposition de cahier des charges pour une étude portant sur la sauvegarde du patrimoine fluvial et navigable, aboutissant à des propositions de valorisation touristique. Les objectifs sont :

- De confirmer et compléter l'état des lieux réalisé par l'association Merci la Loire,
- De rencontrer chaque partenaire : Etat, VNF, Département, communes, EPCI, ...
- D'étudier la faisabilité et de proposer un programme d'action pour des travaux de mise en valeur, en fonction de différents scénarios,
- De rechercher différents financements.

L'étude est estimée à 12 500 € HT, avec une subvention possible du Département à hauteur de 50 % de la dépense.

Le conseil communautaire,

VU les statuts de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye ;

VU le projet de cahier des charges proposé par Tourisme Loiret ;

.../...

.../...

(suite de la délibération n°2023-207)

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOPTE le principe d'une étude de faisabilité du projet de sauvegarde du patrimoine et de mise en tourisme des bords de Loire et Canaux ;

VALIDE le cahier des charges et le plan de financement qui prévoit un financement à hauteur de 50% du montant HT par l'affectation du prochain Volet 2 du contrat départemental.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 8 novembre 2023
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Blandine Lechauve mentioned in the text above.

Date de transmission au contrôle de légalité : **14 NOV. 2023**
Date de mise en ligne : **14 NOV. 2023**

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	40

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 24 octobre 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 17 octobre 2023

Étaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Étaient excusés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Philippe LE DEM (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Pascal MUSLIN (Champoulet)
Valérie VICHERAT (Briare) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2023-208

ECOLE DE PIANO

Le conseil communautaire est invité à se positionner sur le versement d'une subvention à l'association Maison du Piano Historique pour la création d'une école de piano à vocation intercommunale, projet déjà évoqué lors de la séance du 19 septembre 2023 et pour lequel un nouveau budget prévisionnel a été transmis.

Le Conseil communautaire

VU la délibération n°2022-152 du 12 juillet 2022 validant une subvention de 14 000 € pour le projet le « Piano fait école » dans le cadre d'un projet à l'échelle des territoires des communautés des communes Giennoises et Berry Loire Puisaye ;

VU le nouveau budget prévisionnel présenté ;

Considérant que la structure « école de piano » portée par la Maison du piano historique a adopté un mode de fonctionnement différent du projet tel que présenté initialement et ne répond plus aux critères d'attribution permettant de qualifier le projet d'intercommunal ;

Entendu les échanges entre les conseillers communautaires ;

Sur proposition du Président,

.../...

.../...

(suite de la délibération n°2023-208)

Après en avoir délibéré par 0 voix POUR, 36 voix CONTRE et 4 abstentions (Didier CROISSANT, Frédéric GARDINIER, Pascal MUSLIN porteur du pouvoir de Laurent LHOSTE),

REFUSE le versement de la subvention de 14 000 € qui avait été fléchée pour le projet « le piano fait école » à l'association « la Maison du piano historique ».

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 8 novembre 2023
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



A blue ink signature, likely of Blandine Lechauve, written in a cursive style.

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

14 NOV. 2023

14 NOV. 2023

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	40

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 24 octobre 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 17 octobre 2023

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient excusés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Philippe LE DEM (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Pascal MUSLIN (Champoulet)
Valérie VICHERAT (Briare) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2023-209

**DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL – REFECTION DE LA TOITURE
DU CENTRE AQUATIQUE**

Le conseil communautaire est invité à adopter le plan de financement suivant et à autoriser le Président à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre des crédits DETR/DSIL disponibles pour la rénovation complète de la toiture du centre aquatique.

Le Conseil communautaire,

Entendu les explications ci-dessus,

VU les conditions d'attribution de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

...../.....

.../...

(suite de la délibération n°2023-209)

ADOPTE le projet pour un montant estimé à 46 980 € HT,

ADOPTE le plan de financement prévisionnel suivant pour le projet de rénovation complète de la toiture du centre aquatique :

Dépenses			Recettes	
	HT	TTC		
Travaux	46 980 €	56 376 €	Etat (DETR/DSIL) maxi 30% estimé à	14 094 €
<i>selon devis OXTOIT</i>				
TOTAL TRAVAUX	46 980 €	56 376 €	TOTAL SUBVENTIONS	14 094 €
			C.C. BLP	33 034 €
			FCTVA (16,404% du TTC)	9 248 €
			TOTAL FONDS PROPRES	42 282 €
TOTAL	46 980 €	56 376 €	TOTAL	56 376 €

SOLLICITE une subvention de 14 094 € auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. / D.S.I.L., soit 30 % du montant du projet.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 8 novembre 2023
Le Président,
Emmanuel RAT



Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

14 NOV. 2023

14 NOV. 2023

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	40

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 24 octobre 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 17 octobre 2023

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient excusés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Philippe LE DEM (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Pascal MUSLIN (Champoulet)
Valérie VICHERAT (Briare) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2023-210

**CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AVEC LA MAIRIE
D'ORLEANS – FESTIVAL DE LOIRE**

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE la signature de la convention d'occupation temporaire entre la Mairie d'Orléans et la communauté de communes pour l'occupation temporaire du domaine public lors du festival de Loire, permettant la tenue d'un stand de l'office de tourisme Terres de Loire et Canaux.

AUTORISE le Président à procéder au versement de la redevance qui s'élève à 335 € nets de taxes.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 8 novembre 2023
Le Président,
Emmanuel RAT



Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne : 14 NOV. 2023

14 NOV. 2023

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	40

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 24 octobre 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 17 octobre 2023

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient excusés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Philippe LE DEM (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Pascal MUSLIN (Champoulet)
Valérie VICHERAT (Briare) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Didier HOUDMON (Escrignelles)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2023-211

CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE POUR LA GESTION DES DIGUES A PARTIR DE 2024

Michel LECHAUVE, Vice-président, rappelle que le conseil communautaire a déjà donné son accord de principe pour confier à l'Etablissement public Loire la gestion des digues domaniale dont la loi MAPTAM a ordonné le transfert aux EPCI à partir de janvier 2024.

Au total dans la Loire, ce sont 153 km de digues dont 14 km pour la CCBLP, qui vont être gérées par la plateforme d'Orléans qui emploiera 8 équivalents temps plein.

M. LECHAUVE ajoute que les communes et l'EPCI devront mutualiser leurs moyens pour organiser la gestion de crise, cela va notamment impliquer la désignation de référents pour assurer la surveillance des digues en période de crue. 8 personnes seraient nécessaires dans notre secteur, vu le linéaire. Une formation est prévue les 8 et 9 novembre, c'est un délai un peu trop court pour y envoyer des agents territoriaux. Une nouvelle date sera proposée en décembre.

Des travaux seront à faire dans la période 2024-2028. Ils seront subventionnés jusqu'en 2035 à hauteur de 80 voire 90 %. Cela représente 837 000 € de travaux selon l'estimation prévisionnelle pour notre territoire, sur la période 2024-2028. Le poste principal est la réfection des portes sous le pont canal, c'est ce qui apporterait le plus de gain au niveau protection de la population. Ces travaux sont à financer en plus de la gestion réalisée par l'EP Loire, dont le coût est de 70 452 € par an. Michel LECHAUVE rappelle les discussions qui ont eu lieu sur les modalités de répartition en fonction du linéaire et du nombre d'habitants.

..../....

.../...

(suite de la délibération n°2023-211)

Le conseil communautaire,

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPTAM »,

VU la convention avec l'Etat du 21 décembre 2017 pour assurer de façon transitoire la gestion des digues situées sur le territoire de la C.C. Berry Loire Puisaye jusqu'au 27 janvier 2024 ;

VU les conventions d'appui pour la préfiguration des missions de gestionnaire de digues de Loire avec l'Etablissement public Loire pour les années 2022 et 2023,

VU la délibération n°2022-030 du 8 mars 2022 décidant la régularisation des systèmes d'endiguement et acceptant le principe de déléguer la gestion des digues à l'Etablissement Public Loire ;

VU la délibération n°2023-154 du 11 juillet 2023 adoptant la clef de répartition du coût de la mission confiée par les 7 EPCI à l'Etablissement Public Loire ;

VU le projet de convention annexé à la présente délibération ;

Sur avis favorable du bureau communautaire le 6 septembre 2023,

Sur avis favorable de la commission GEMAPI le 5 octobre 2023,

Sur avis favorable de la conférence des Maires le 18 octobre 2023,

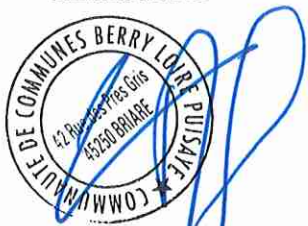
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la convention de délégation de compétence pour la gestion technique, administrative et financière des digues de protection contre les inondations pour la période 2024-2028,

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à la signer.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 8 novembre 2023
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



Date de transmission au contrôle de légalité : 14 NOV. 2023
Date de mise en ligne : 14 NOV. 2023